



CORONAVIRUS-COVID 19

Le Département mobilisé et solidaire

SESSION PUBLIQUE LUNDI 20 AVRIL 2020

Dès l'annonce, en mars dernier, des mesures de confinement liées à la crise sanitaire du COVID-19, le Département, en première ligne sur les enjeux sociaux et médico-sociaux, s'est organisé pour poursuivre son action au plus près des habitantes et des habitants des Pyrénées-Orientales. Très rapidement, il a su faire face à de nouveaux besoins et il s'attache à développer des réponses à l'avant-garde, permettant d'accompagner les acteurs locaux et de construire avec eux des perspectives nécessaires à l'après crise. Lors de cette session du 20 avril, le Département renforce sa mobilisation sur de nombreux sujets, fort du travail qu'il a mené aussi dans le cadre de la concertation citoyenne « Imagine les Pyrénées-Orientales ».

Les mesures prises au 20 avril 2020

Comme le rapport n°2 le détaille, le Département s'est mobilisé dès le mois de mars, autour de trois principaux champs d'intervention.

1 - Les services aux publics maintenus et accessibles

Grâce au télétravail et à la présence continue d'agents sur le terrain, le Département assure ses principales missions.

- > L'accueil dans **les 8 Maisons sociales de proximité** est maintenu pour les besoins les plus urgents et les personnes les plus vulnérables. Pour les autres demandes, il est conseillé de privilégier le téléphone. Par ailleurs, deux antennes sociales sont ouvertes, celles de Roudayre et Saint-Martin à Perpignan. En un mois, ces sites ont comptabilisé 2 374 accueils physiques et 6 965 téléphoniques.
- > La **Maison Départementale des Personnes Handicapées** a mis en place un accueil téléphonique renforcé au 04 68 39 99 00. L'accueil au public est fermé conformément aux directives nationales. Le traitement des dossiers se poursuit, tout comme les réunions, à distance, de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées tous les jeudis.
- > La prise en charge des jeunes dans le cadre de **l'Aide sociale à l'enfance** se poursuit, en lien avec les services judiciaires, les établissements et les familles d'accueil. La Cellule départementale de recueil des informations préoccupantes (Crip) est également toujours mobilisée sur la question des enfants en danger, d'autant plus en cette période de confinement.



leDépartement66.fr



Le Département mobilisé et solidaire

- > Les accueils **PMI** sont fermés mais les consultations de nourrissons et les vaccinations sont assurées sur tous les territoires et notamment à Perpignan sur le site du Moulin-à-Vent de Perpignan.
- > **L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes** du Département maintient son activité de coordination et est plus que jamais attentif aux remontées et évolutions liées au confinement qui pourraient parvenir des associations et des partenaires. L'Odvef reste joignable par mail : odvef66@cd66.fr
- > Le paiement des **allocations individuelles de solidarité** est assuré. L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) pour les personnes âgées, la PCH (Prestation de compensation du handicap) et le rSa (Revenu de solidarité active) sont versés aux dates habituelles.
- > Pour faire face aux situations les plus difficiles, le Département augmente le montant des **aides d'urgence** le temps de la crise sanitaire et il a délivré sur le premier mois un millier d'aides à des personnes isolées et des familles. Il se mobilise aussi avec les associations sur les questions d'aide alimentaire (ouverture par exemple d'un point de distribution spécifique dans le centre-ville de Perpignan, avec le Secours Populaire - 160 familles aidées).
- > Le Département fait le lien quotidiennement avec l'ARS, autorité compétente sur le plan sanitaire, pour accompagner la mise en place des mesures liées à la crise dans les **établissements et services destinés aux personnes âgées et aux personnes handicapées**. En complément des dotations attribuées par l'État, le Département se mobilise par des distributions d'équipement de protection individuelle pour les personnels.
- > Grâce à la mobilisation de ses psychologues, le Département assure une **plateforme d'écoute Allopsychologue66** accessible à tous au 04 68 85 85 54 les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h à 12h et le mercredi après-midi de 15h à 19h.
- > En lien avec l'Education nationale, le Département mobilise **10 collèges** (Argelès-sur-Mer / Bourg-Madame / Cabestany / Céret / cité mixte Font-Romeu / Ille-sur-Têt / Saint-Exupéry à Perpignan / Rivesaltes / Saint-Paul-de-Fenouillet / Thuir) pour accueillir les enfants des soignants et ceux des personnels de la protection de l'enfance.
- > Le Département a distribué **500 tablettes et clés 4G** principalement aux collégiens ne disposant pas de matériel, ainsi qu'aux équipes de l'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence (IDEA) et à des associations assurant des missions de soutien scolaire.
- > La collectivité garantit l'entretien et la sécurité **des routes et des ouvrages d'art** du Département. Les agences routières sont organisées pour faire face à toutes les interventions d'urgence.
- > **Tous les sites départementaux, historiques, culturels et naturels** sont fermés le temps de la crise sanitaire (Palais des rois de Majorque, Prieuré de Serrabona, Château royal de Collioure, Chapelle Notre-Dame des Anges, Maison de la Catalanité, site classé de l'Anse de Paulilles, lac de la Raho, salle de lecture des Archives départementales et site de Thémis).
- > Pour tous les habitants des Pyrénées-Orientales, le Département met en accès libre et illimité, **des livres, des films, des webradios, des magazines** sur la plateforme **mediatek66.fr**.

2 - Le Département aux côtés des soignants

Le Département mobilise ses services et ses ressources pour accompagner au mieux le secteur sanitaire.

- > Le Département accompagne l'activité de **centres de consultation Covid-19** avec la Préfecture, l'ARS, le Centre hospitalier de Perpignan, les médecins généralistes et les communes.
 - > 1 à **Osséja** au Point Jeunes
 - > 1 à **Saint-Paul-de-Fenouillet** dans la Maison pluridisciplinaire de santé.
 Ces 10 centres, ajoutés au site ambulatoire du Centre hospitalier de Perpignan, ont enregistré en 4 semaines d'activités près de 5 500 consultations, plus de 300 appels et permis l'hospitalisation de 222 personnes.
- > Le Département a également collaboré avec la Préfecture, l'ARS, le Centre hospitalier de Perpignan, la Fédération française de sauvetage et de secourisme 66 et Médecins sans frontières, pour installer dans un hôtel, un **centre d'hébergement des publics présentant un risque de contagion**. Les équipes du Département ont fourni, livré et installé du matériel. Les équipes de l'UDSIS assurent les repas.
 - > 3 centres à **Perpignan** dans les locaux du Département à l'ancien hôpital militaire, au collège Jean Moulin et à la MSP Nord pour lesquels le Département assure la logistique et les déjeuners des équipes. Un centre d'appel unique animé par des médecins et des internes permet une première orientation ainsi que le suivi des patients. 10 médecins PMI du Département y travaillent.
 - > 1 à **Céret** dans la MSP du Département
 - > 1 à **Argelès-sur-Mer** dans des locaux communaux avec téléphonie mise en place par le Département
 - > 3 à **Prades, Font-Romeu et Les Angles** dans des Maisons pluridisciplinaires de santé



3 - Les acteurs locaux toujours accompagnés

Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département reste au plus près de tous les acteurs des Pyrénées-Orientales.

- > Le Département poursuit son partenariat privilégié avec toutes les **associations**, avec un accompagnement matériel et financier maintenu. Le site **Pass 66** a renforcé son interface entre les acteurs associatifs et les citoyen.nes avec des informations régulières et des renseignements pratiques. Un travail est en cours pour structurer encore davantage le bénévolat et les appels au volontariat.
- > Avec la **Chambre d'agriculture**, le Département valorise la consommation locale et de saison au travers du site **monproducteur66.com** qui a été lancé dans le contexte de crise. Il répertorie les agriculteurs des Pyrénées-Orientales proposant des solutions de vente, de drive et de livraison (à retrouver aussi sur la plateforme de la Région), ainsi que la liste des marchés ouverts.
- > Dans le cadre de ses missions et en lien avec la Région et la Préfecture, le Département prend toutes les mesures pour accompagner au mieux les acteurs économiques durant cette crise et pour contribuer à la relance de **l'activité économique** et à la reprise des chantiers.
- > Les services du Département et l'Agence Départementale du Tourisme en lien avec ceux du CRT, consultent les **professionnels du tourisme et des loisirs**. Tous les acteurs de ce secteur primordial pour l'économie du département sont prêts à adapter leurs offres comme leurs conditions d'accueil. Une communication spécifique accompagnera la reprise d'activités. Le Département a demandé à l'Etat de réunir l'ensemble des acteurs concernés.
- > Le Département reste le 1^{er} partenaire **des communes et des intercommunalités** avec lesquels il entend travailler conjointement à la gestion de la crise et de ses incidences. Leurs demandes sont toujours instruites et les financements se poursuivent, notamment ceux concernant les dégâts causés par la tempête Gloria.

Les mesures votées ce 20 avril

Au travers de plusieurs rapports soumis au vote de l'Assemblée départementale ce 20 avril, le Département renforce sa mobilisation pour faire face à la crise et pour soutenir l'emploi et l'économie locale.

- > Le Département soutient les **104 établissements et services médico-sociaux qui accueillent ou accompagnent des personnes âgées ou handicapées** relevant de sa compétence, pour pallier à toute baisse d'activité ou à toute fermeture temporaire pendant le confinement. Ainsi, pour les services d'accompagnement des personnes handicapées (SAMSAH, SAVS et accueils de jour), le Département maintient son niveau de financement prévu avant la crise par le versement des dotations telles qu'initialement calculées pour 2020. Pour les établissements d'hébergement des personnes âgées et handicapées (Ehpad, Foyers d'accueil médicalisés, foyers de vie, établissements pour personnes handicapées vieillissantes, USLD, foyers d'hébergement...), le Département s'engage à prendre en charge intégralement le prix de journée (aide sociale + participation du résident) pour les résidents ayant souhaité regagner leur domicile familial pendant la période de confinement. Le Département se mobilise aussi pour financer l'intégralité du prix de journée pour tout lit habilité à l'aide sociale devenu vacant lors de la période de confinement.
- > Pour permettre la modernisation des **établissements et services sociaux et médico-sociaux de la protection de l'enfance**, le Département définit un plan d'investissement s'élevant à 8 millions d'euros.



Le Département mobilisé et solidaire

- > Le Département s'engage à maintenir son niveau d'aides et de soutien aux **associations** (13,9 M€ pour 2020). Le Département consacrera une enveloppe exceptionnelle pouvant atteindre un million d'euros pour aider des associations présentant des difficultés spécifiques, quel que soit le domaine et quelles que soient leurs problématiques.
- > Afin de soutenir la reprise de l'activité saisonnière, le Département autorise **le cumul de rSa et de revenus professionnels agricoles** sur une période de trois mois qui pourra être prolongée jusqu'à la fin de l'année.
- > Pour faciliter **l'insertion professionnelle**, le Département mobilise 283 600 euros destinés à soutenir des actions portées par les structures socio-économiques du territoire (Arts 66, Airdie, CAE Perspectives, Terres vivantes, Casa bicicleta...).
- > Le Département confirme sa mobilisation dans **la lutte contre la pauvreté** et en faveur de **l'accès à l'emploi**, initiée en 2019, à travers des projets tels que les maraudes mixtes ou le développement de la plateforme numérique pour la recherche d'emplois des personnes accompagnées au titre de l'insertion. Le Département poursuit et développe son action en 2020 en lien avec les services de l'Etat.
- > Le Département soutient à hauteur de 219 500 euros **les fédérations d'actions populaires et les associations jeunesse** des Pyrénées-Orientales (Francas, AFEV, Ligue de l'enseignement, Fédérations des foyers ruraux...).
- > Considérant que de nombreux **jeunes de moins de 30 ans**, vivant pour certains sous le seuil de pauvreté, rencontrent dans les Pyrénées-Orientales des difficultés à se loger, le Département décide de lancer une étude sur ce sujet, à l'échelle départementale. Cette étude devra permettre d'identifier les besoins par territoires et les types de **logements** et d'**hébergements** à développer.
- > Chef de file des solidarités territoriales et premier partenaire du bloc communal, le Département fait évoluer son service d'**ingénierie auprès des communes et des intercommunalités**. En 2020, il envisage d'organiser plusieurs actions dont des journées d'appui.
- > Le Département finance deux projets retenus sur l'appel d'offres « Services au public innovants, avec comme thématique : Offre de santé et Territorialisation » : **la création d'un Pôle de santé à Maury** avec une enveloppe de 150 000 € HT et **la création d'un centre communal de santé à Espira de l'Agly** à hauteur de 68 851 € HT.

Des agents volontaires engagés dans des actions solidaires

Dans une logique de pleine mobilisation face à la crise et sur la base du volontariat, **le Département propose à ses agent.e.s qui ne peuvent exercer leurs habituelles missions en télétravail ou sur le terrain d'apporter leur concours à des actions de solidarité.**

- > Certain.e.s peuvent ainsi s'investir auprès d'organismes menant des actions d'intérêt général et qui ont besoin de renfort, pour des distributions d'aide alimentaire par exemple.
- > Dans le cadre d'un dispositif « Allosolidairescd66 » mis en place en interne, des agent.e.s vont également contacter à partir de ce 20 avril les personnes fragiles ou isolées bénéficiant d'une allocation individuelle de solidarité pour recenser leurs besoins et s'assurer qu'elles vivent le confinement dans les meilleures conditions possibles. Cette action vient renforcer et consolider le travail fait par les maires et les CCAS des communes.



CONTACT PRESSE

Alexandra Girard - Tél. 04 68 85 80 23 - Port. 07 86 48 14 90

leDépartement66.fr

